

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 620

présenté par

M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« fraternité »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 9 :

« française et la cohésion nationale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réserve civique est destinée à exprimer la solidarité nationale qui lie les citoyens français.